

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

AVIS n° 2024/07/08-2

**Tarifs de formation continue des diplômes nationaux, pour 2024/2025
(mise à jour vagues 1 à 3/3)**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 8 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le code du travail, notamment le Livre III : La formation professionnelle (Articles L6311-1 à L6363-2),

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu l'arrêté du 3 août 2023 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2023/12/19-16 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la politique tarifaire de la formation professionnelle : fourchettes horaires pour l'année universitaire 2024/2025,

Vu la délibération n°2024/05/14-07 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la tarification de l'offre de formation professionnelle, vague 1 pour l'année universitaire 2024/2025,

Vu l'avis n°2024/05/16-03 de la Commission de la formation et de la vie universitaire, vague 2 portant sur la tarification de l'offre de formation professionnelle, pour l'année universitaire 2024/2025,

Vu l'avis n°2024/06/06-2 de la Commission de la formation et de la vie universitaire, vague 3 portant sur la tarification de l'offre de formation professionnelle, pour l'année universitaire 2024/2025,

Considérant que la politique tarifaire et les tarifs de formation professionnelle hors apprentissage sont votés annuellement par le Conseil d'administration,

Considérant le temps d'élaboration des tarifications par les composantes, leur examen devant les instances est programmé en plusieurs vagues (1 à 3 pour l'année universitaire 2024/2025),

Considérant l'indexation annuelle des montants des droits d'inscription sur l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour la France pour l'année civile précédente,

Considérant l'augmentation des tarifs des diplômes nationaux depuis le passage des vagues 1 à 3 en Commission de la formation et de la vie universitaire d'Aix-Marseille Université, les tarifs mis à jour sont présentés aux CA du 16 juillet 2024,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE aux tableaux de tarification de l'offre de formation professionnelle hors apprentissage, présentés par les composantes et partenaire de site, vagues 1 à 3, pour l'année universitaire 2024/2025.

ALLSH ; EJCAM ; FDSP ; FDS ; FEG ; For'Pro, FSS ; IAE ; IEP ; IMPGT ; Inspé ; IUT ; OSU-Pythéas ; Pharma ; Polytech, SMPM.

Cet avis est rendu à l'unanimité

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 8 juillet 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

